



**Délibération n°2024-023
Comité syndical du 10 juillet 2024**

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 10 juillet 2024, à 14h à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Jean-Luc TANNEAU, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT
Excusés	Anne MARECHAL, Bernard PELLETER, Jean-Marc PUCHOIS, Claude JAFFRE
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Céline GAZ-LE TENDRE ayant donné pouvoir à Sandrine MANUSSET

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Aux termes des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), une commission d'appel d'offres (CAO) et une commission de délégation de service public (CDSP) doivent être constituées.

S'il s'agit de deux instances distinctes, les modalités de leur composition sont néanmoins fixées par le même article L.1411-5 du C.G.C.T. qui dispose que « *lorsqu'il s'agit d'un établissement public* », la CAO et la CDSP sont composées « *par l'autorité habilitée à signer* » les marchés ou les conventions de délégation de service publics « *ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ». Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Par délibération en date du 15 juin 2023, le Comité syndical avait procédé à l'élection des membres de la CAO et de la CDSP.

Suite à la démission de Dominique Boucheron de son mandat d'élue communautaire, Douarnenez Communauté a procédé à la désignation d'un délégué titulaire du Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Il y a donc lieu, de procéder au renouvellement intégral de ces instances afin d'assurer une bonne représentativité territoriale du Comité syndical.

Le Comité syndical décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public à caractère permanent.

Conformément aux dispositions de l'article D 1411-5 du CGCT, il appartient au Comité syndical de fixer les conditions de dépôt des listes.

Un accord intervient sur la composition d'une liste unique. Cette liste est identique pour la CAO et pour la CDSP conformément aux dispositions du règlement intérieur :

- En qualité de titulaires :
 - Monsieur Marc BIGOT
 - Monsieur Jean-Luc TANNEAU
 - Monsieur André GUILLEMOT
 - Monsieur Michaël QUERNEZ
 - Monsieur Yvan MOULLEC

- En qualité de suppléants :
 - Madame Annick MARTIN
 - Monsieur Jean-Michel GAIGNÉ
 - Monsieur Marc RAHER
 - Madame Gaël LE MEUR
 - Monsieur Éric BOSSER

Il est procédé au vote.

- Pour la commission d'appel d'offres :
 - Votes contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Votes pour : 19

- Pour la commission de délégation de service public :
 - Votes contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Votes pour : 19

En conséquence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-5, L.1414-2, D.1411-3 et D.1411-4 ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, notamment ses articles 5 et 6 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

DECIDE

- De procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public à caractère permanent compétentes pour l'ensemble des procédures mises en œuvre pendant la durée du mandat des délégués du Comité syndical ;
- Pour la commission d'appel d'offres, de prononcer l'élection de :
 - En qualité de titulaires :
 - Monsieur Marc BIGOT
 - Monsieur Jean-Luc TANNEAU
 - Monsieur André GUILLEMOT
 - Monsieur Michaël QUERNEZ
 - Monsieur Yvan MOULLEC
 - En qualité de suppléants
 - Madame Annick MARTIN
 - Monsieur Jean-Michel GAINÉ
 - Monsieur Marc RAHER
 - Madame Gaël LE MEUR
 - Monsieur Éric BOSSER
- Pour la commission de délégation de service public, de prononcer l'élection de :
 - En qualité de titulaires :
 - Monsieur Marc BIGOT
 - Monsieur Jean-Luc TANNEAU
 - Monsieur André GUILLEMOT
 - Monsieur Michaël QUERNEZ
 - Monsieur Yvan MOULLEC
 - En qualité de suppléants
 - Madame Annick MARTIN
 - Monsieur Jean-Michel GAINÉ
 - Monsieur Marc RAHER
 - Madame Gaël LE MEUR
 - Monsieur Éric BOSSER

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le

ID : 029-200076669-20240716-2024_023-DE